



### PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

*Après un débat contradictoire sur les éoliennes dans ta classe, expose les différents arguments et précise quelle est ta position.*

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés.

Les travaux, de deux pages au maximum, devront être réalisés en classe.  
Ils pourront être dactylographiés (Times New Roman 12, .doc, .jpg, .pdf), éventuellement manuscrits.  
Le jury tiendra compte de la présentation de la copie.

### PRIX DE POÉSIE

*Ecris, en une page, un poème sur le thème de ton choix (forme fixe ou libre).*

#### RÈGLEMENT DU CONCOURS :

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques.  
**Sur une page de garde, jointe à la copie**, ils porteront en majuscules d'imprimerie, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- ⇒ **Inscription obligatoire** Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA, pour une sélection des lauréats départementaux. La transmission **DOIT** être effectuée **uniquement par voie postale**
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.

➔ **Pour tout renseignement complémentaire contactez le secrétaire de l'Amopa-Réunion :  
Gilbert Hoarau au 0692.86.23.28  
À LA RÉUNION L'INSCRIPTION SUR LE SITE "amopareunion.com" EST OBLIGATOIRE .**

Ces informations seront disponibles sur le site internet national ([www.amopa.asso.fr](http://www.amopa.asso.fr)) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES  
avant le :

**Mercredi 22 février 2023**

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES  
**Siège de l'AMOPA-Réunion  
16, Allée des Songes  
97434 Saint-Gilles les Bains**

**Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.**

